

PRÉFET DE SEINE ET MARNE

Direction de la Coordination des Services de l'État – Bureau des Procédures Environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Commune de Montereau-Fault-Yonne

La société MAROQUINERIE DE MONTEREAU, domiciliée 23, rue de Boissy d'Anglas à Paris (75008), a présenté un projet pour être autorisée à exploiter **un site de fabrication d'articles de maroquinerie** situé sur le territoire de la commune de Montereau-Fault-Yonne (77130), 9, rue de la Grande Haie.

Les opérations envisagées relèvent de la rubrique 2360-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Par arrêté préfectoral DCSE/BPE/IC n°2018/76, le projet de la société MAROQUINERIE DE MONTEREAU est soumis à **enquête publique environnementale** pendant 16 jours consécutifs **du mardi 20 novembre 2018 à 9 heures au mercredi 5 décembre 2018 inclus à 17h30**.

Le siège de cette enquête est fixé en mairie de **Montereau-Fault-Yonne** (54, rue Jean Jaurès - 77130 Montereau-Fault-Yonne).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier de demande sera déposé et tenu à la disposition du public :

- en mairie de Montereau-Fault-Yonne, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
 - o en format papier,
 - o en version numérique sur un poste informatique dédié fourni par Publilégal.
- en mairies de Marolles-sur-Seine (77130) et Cannes-Écluse (77130), communes comprises dans un rayon de 1 kilomètre autour du site projeté, déterminé au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
 - o en format papier.
- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- en mairie de Montereau-Fault-Yonne, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
 - o sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur,
 - o sur le registre dématérialisé accessible et consultable sur le poste informatique dédié fourni par Publilégal (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques),
- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques).
- par courrier électronique à l'adresse suivante :
maroquineriedemontereau-montereaufaultyonne@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci (Mairie de Montereau-Fault-Yonne - 54, rue Jean Jaurès - 77130 Montereau-Fault-Yonne) et seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Le tribunal administratif de Melun a désigné M. Bernard LUCAS en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations aux lieux dates et heures suivantes :

Mairie de Montereau-Fault-Yonne :

- vendredi 23 novembre 2018 : 14h00 à 17 h00
- Samedi 1er décembre 2018 : 9h00 à 12h00
- Mercredi 5 décembre 2018 : 14h30 à 17h30.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de Monsieur François FONTAINE, chef de projet industriel de la société HERMES MAROQUINERIE SELLERIE, domiciliée 12-16, rue Auger à Pantin (93500) et joignable à l'adresse mail : francois.fontaine@hermes.com .

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique environnementale auprès du préfet de Seine-et-Marne (Direction de la Coordination des Services de l'État – Bureau des Procédures Environnementales – 12 rue des Saints-Pères 77010 MELUN CEDEX) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée par le préfet de Seine-et-Marne à la société MAROQUINERIE DE MONTEREAU ainsi qu'aux maires de la commune de Montereau-Fault-Yonne, sur le territoire duquel se situe le projet et des communes de Marolles-sur-Seine et Cannes-Écluse, concernées par le périmètre de l'affichage relatif à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête publique environnementale sera prise par arrêté du préfet de Seine-et-Marne au titre de la demande d'autorisation environnementale.

Melun, le 19 OCT. 2018

La préfète,
Pour la préfète et par délégation
Le secrétaire général de la préfecture

Nicolas de MAISTRE